

RÈGLEMENT OFFICIEL

LA PAULÉENNE – POUILLY

Course à pied – Épreuves 5 km et 10 km

Dimanche 05 juillet 2026 – Pouilly (60)

Article 1 – Présentation et statut officiel

L'association SENZU Sport Expérience (association loi 1901) organise le dimanche 05 juillet 2026 la première édition de La Pauléenne, course à pied disputée sur les communes de Pouilly et ses alentours (Oise, 60).

L'événement est organisé sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) et est soumis à sa réglementation sportive en vigueur.

Deux épreuves chronométrées sont proposées :

- Course à pied – 5,1 km (catégorie Minimes et au-dessus)
- Course à pied – 9,96 km (catégorie Cadets et au-dessus)

Les parcours empruntent routes, chemins et sentiers autour de Pouilly, avec un dénivelé modéré (environ 61 m D+ sur le 5 km, 119 m D+ sur le 10 km).

Article 2 – Lieu et organisation

Organisateur	SENZU Sport Expérience – Association loi 1901
Lieu de départ/arrivée	23-25 Rue Principale, 60360 Pouilly (derrière la mairie)
Date	Dimanche 05 juillet 2026
Contact	senzu.contact@gmail.com – senzu-asso.fr

Article 3 – Conditions de participation

3.1 – Conditions générales

Les épreuves sont ouvertes à tout public sous réserve de satisfaire aux conditions d'âge et de justifier d'une aptitude médicale à la pratique de la course à pied en compétition.

Pour participer, chaque concurrent devra présenter, au moment du retrait de son dossard, l'un des documents suivants en cours de validité :

- Une licence FFA mention « Compétition » en cours de validité
- Une licence FFA mention « Santé Running » en cours de validité
- Un Pass Running FFA en cours de validité
- Un Pass Pour le Sport (PPS) en cours de validité

À défaut de l'un de ces documents, le participant ne pourra pas prendre le départ.

3.2 – Conditions d'âge et catégories

Épreuve	Catégorie minimum	Âge minimum
5,1 km	Minimes (MI)	14 ans
9,96 km	Cadets/Cadettes (CA)	16 ans

Les mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée lors du retrait du dossard.

Article 4 – Inscriptions

Les modalités d'inscription (tarifs, date limite, plateforme en ligne) seront communiquées ultérieurement sur le site senzu-asso.fr et les réseaux sociaux de l'association.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'abandon, d'absence ou de retrait du participant, sauf annulation de l'épreuve par les organisateurs.

Les organisateurs se réservent le droit de fermer les inscriptions avant la date limite si le nombre maximum de participants est atteint.

Article 5 – Dossards et retrait des dossards

Chaque participant se verra attribuer un dossard nominatif qu'il devra porter de façon visible sur le devant du buste pendant toute la durée de la course.

Le retrait des dossards se fera sur place le jour de l'épreuve, dans les horaires communiqués sur le programme de la journée. Une pièce d'identité et le document justifiant de la condition de participation (licence, pass...) seront exigés.

Aucune cession ou revente de dossard n'est autorisée. Tout dossard cédé à un tiers entraîne la disqualification du porteur.

Article 6 – Parcours

5,1 km

Parcours en boucle au départ et à l'arrivée du 23-25 Rue Principale à Pouilly. Distance : 5,09 km – Dénivelé positif : 61 m – Dénivelé négatif : 63 m. Le parcours emprunte routes, chemins et sentiers autour du village de Pouilly et du hameau de Montoisel.

9,96 km

Parcours en boucle au départ et à l'arrivée du 23-25 Rue Principale à Pouilly. Distance : 9,96 km – Dénivelé positif : 119 m – Dénivelé négatif : 120 m. Le parcours emprunte routes, chemins et sentiers en direction de Montchevreuil et Senots.

Les parcours sont balisés et signalés. Ils peuvent être légèrement modifiés jusqu'au jour de l'épreuve. Les versions définitives seront publiées sur les réseaux sociaux et le site de l'association avant la course.

Un ravitaillement en eau est prévu sur le parcours du 10 km. Aucun ravitaillement n'est prévu sur le 5 km.

Article 7 – Sécurité

La sécurité des participants est une priorité absolue pour l'organisation. Les mesures suivantes sont mises en place :

- Des signaleurs bénévoles sont positionnés aux carrefours et passages dangereux du parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs et des autres usagers de la route.
- Un dispositif de premiers secours sera présent sur le site tout au long de la manifestation.
- Un véhicule ouvreur (pilote) précède le peloton au départ de chaque épreuve.
- Un véhicule balai suit le dernier concurrent de chaque épreuve.

Les parcours ne sont pas fermés à la circulation dans leur intégralité. Les participants doivent respecter le code de la route et les consignes des signaleurs. Tout manquement grave aux règles de sécurité pourra entraîner la disqualification du participant.

En cas d'incident ou de malaise sur le parcours, le participant ou les témoins doivent immédiatement alerter un signaleur ou les secours. Numéro d'urgence : 15 (SAMU) ou 112.

Article 8 – Chronométrage et résultats

Les deux épreuves (5 km et 10 km) sont chronométrées. Les temps seront relevés dès le signal de départ jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée.

Les résultats seront publiés dans les meilleurs délais sur le site et les réseaux sociaux de l'association. En cas de litige sur un temps ou un classement, une réclamation devra être formulée auprès de l'organisation dans l'heure suivant la publication des résultats.

Article 9 – Récompenses et podiums

Des récompenses seront remises aux trois premiers participants (hommes et femmes) de chaque catégorie pour les deux épreuves (5 km et 10 km), dans la limite des catégories représentées.

La cérémonie de remise des récompenses se tiendra à l'issue des épreuves, selon le programme communiqué le jour de la course.

Les participants absents lors de la cérémonie de remise des prix perdent leur droit à la récompense, sauf information préalable de l'organisation.

Article 10 – Obligations et comportement des participants

En s'inscrivant à La Pauléenne, chaque participant s'engage à :

- Respecter le présent règlement ainsi que les règlements de la FFA en vigueur.
- Respecter les consignes des organisateurs, bénévoles, signaleurs et officiels.
- Respecter l'environnement : il est strictement interdit de jeter tout déchet (gels, bidons, vêtements...) en dehors des zones prévues à cet effet. Tout manquement est passible de disqualification.
- Adopter un comportement fair-play et respectueux envers les autres participants, les bénévoles et le public.
- Rester sur le parcours balisé. Toute déviation non autorisée entraîne la disqualification.
- Ne pas utiliser de moyen de locomotion autre que la course à pied pendant l'épreuve.

L'assistance extérieure est autorisée uniquement aux points désignés par l'organisation. Elle est interdite sur le reste du parcours.

Article 11 – Responsabilité

Les participants reconnaissent être en bonne condition physique pour prendre part à l'épreuve et participer sous leur propre responsabilité.

L'association SENZU Sport Expérience et les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de blessure, de vol ou de dégradation de matériel survenant avant, pendant ou après l'épreuve.

En cas de conditions météorologiques extrêmes ou de circonstances exceptionnelles, les organisateurs se réservent le droit de modifier, neutraliser ou annuler tout ou partie des épreuves sans préavis, sans obligation de remboursement.

Article 12 – Droit à l'image

En s'inscrivant, chaque participant autorise expressément SENZU Sport Expérience à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à La Pauléenne, sur tous supports (réseaux sociaux, site internet, documents promotionnels, presse...).

Pour les participants mineurs, cette autorisation est donnée par le représentant légal lors de la signature de l'autorisation parentale.

Article 13 – Réclamations et litiges

Toute réclamation relative au déroulement de l'épreuve ou aux résultats devra être adressée par écrit à l'organisation (senzu.contact@gmail.com) dans un délai de 24 heures à compter de la publication des résultats officiels.

Les décisions de l'organisation et des officiels sont souveraines. Aucun recours ne sera possible au-delà des délais indiqués.

Article 14 – Informations complémentaires

Toutes les informations relatives à La Pauléenne (programme, inscriptions, parcours, résultats) sont disponibles sur :

- Site internet : senzu-asso.fr
- Email : senzu.contact@gmail.com

Le présent règlement a valeur officielle et est opposable à tout participant inscrit à La Pauléenne. Toute inscription vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.
